



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/01/2023

Dossier complet le :

27/01/2023

N° d'enregistrement :
F01123P0016

1. Initiale du projet

Réalisation de 4 terrains mixtes Rugby/Football avec éclairage au parc départemental des sports de Marville à La Courneuve

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Seine-Saint-Denis

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur ROBIN MONNIER - Directeur général adjoint

RCS / SIRET

2 2 9 3 0 0 0 8 2 0 1 4 5 3

Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Travaux de transformation d'actuels terrains en gazon naturel et en stabilisé en 4 terrains en gazon naturel sur terre végétale amendée avec système d'arrosage et d'éclairage. Superficie du projet 39 700 m ² .
d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de transformation d'actuels terrains en gazon naturel et en stabilisé en 4 terrains en gazon naturel sur terre végétale et des infrastructures nécessaires à leur exploitation (éclairage, arrosage, clôtures et voie d'accès) qui serviront de site d'entraînement aux équipes internationales de rugby à 7 dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 (JOP2024). Le terrain naturel dispose d'une légère pente allant du sud au nord et de l'est à l'ouest, le profil est conservé dans une contrainte réglementaire (figée à 0.5mm de pente au mètre linéaire) imposée par le règlement fédéral de rugby.

Le projet nécessite un terrassement qui n'excédera pas 0,5 mètre au point le plus défavorable à l'exception de l'emplacement des massifs d'éclairage et des équipements d'arrosage. Au Sud-Ouest du projet, un mur de soutènement de type muret en L d'une hauteur comprise entre 45 et 100 centimètre sur 45 mètre linéaire assurera le lien entre les terrains aménagés et le reste des terres en place.

Aucune surface ne sera imperméabilisée (200 m² de surface goudronnée seront démolis) et la surface engazonnée sera augmentée de 40 %. Le projet ne crée aucun rejet à l'égout, les eaux de pluie seront infiltrées sur site. Six arbres de type ROBINIA Pseudo acacia seront remplacés par 18 arbres d'essences variées : Prunus avium (4), Prunus padus (4), Paulownia tomentosa (2), Populus tremula (4), Ulmus glabra (4).

4.2 Objectifs du projet

Dans un premier temps, ces terrains serviront de site d'entraînement aux équipes internationales de rugby à 7 dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 (JOP2024)

Ces terrains mixtes Rugby/Football pourront servir après les Jeux Olympiques aux entraînement des associations locales mais aussi pour des rencontres officielles. En cas d'occupation des quatre terrains par des équipes de rugby/football ou des scolaires, le nombre d'utilisateurs est estimé à 250 personnes en simultané avec les encadrants. Il n'est pas prévu d'accueillir des spectateurs et le projet n'intègre pas la construction de tribune ou de gradins.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit les opérations suivantes :

- la démolition des voiries attenantes
- le décapage de la terre végétale sur 20cm et son évacuation ou réemploi
- le déblais des sols en place sur 25cm
- la pose d'une géogrille de renforcement
- l'apport de cailloux 20/40,
- l'apport de grave drainante 0/20 sur 5cm
- la mise en place de l'éclairage
- la mise en place de l'arrosage
- la mise en place des clôtures et main-courantes
- l'apport de terre végétale sur 15 cm
- l'engazonnement

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les terrains en gazon naturel feront l'objet d'un entretien classique pour ce type de surface et en conformité avec la réglementation en vigueur. Les terrains accueilleront après les Jeux Olympique Paris 2024 les scolaires et les associations sportives en journée de 8h00 à 22h00.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager déposé le 16 décembre 2022 référencé PA 093 027 22 A0002

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet s'étend sur 39 700 m ² constitués de 38 100 m ² de terre végétale (4 terrains de sport de 78 mètres de large par 117 mètres de long et leurs abords) et de 1 600 m ² d'allée perméable en stabilisé naturel	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Parc départemental des sports de Marville, 51 avenue Roger Salengro 93120 LA COURNEUVE

Coordonnées géographiques¹ Long. 4° 8' 9.3'' E Lat. 0° 2' 38.68'' N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " E Lat. ____ ° ____ ' ____ " N

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " E Lat. ____ ° ____ ' ____ " N

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPBE Plaine commune 2014-2018
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR1112013 Parc départemental de La Courneuve ZNIEFF 110020475 Sites de Seine Saint Denis
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet impliquera zéro rejet d'assainissement pluvial. Les eaux seront infiltrées in situ au travers d'une couche d'une épaisseur de 0,15cm à 0,30cm de cailloux (de dimensions 40/80) sous la couche superficielle de terre végétale. Le système de récupération des eaux de pluie infiltrées sera raccordé à une cuve enterrée de 140 mètres cube qui servira à alimenter le système d'arrosage
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La terre végétale du terrain actuel sera criblée et amendée pour obtenir les spécifications du cahier des charges puis elle sera mise en oeuvre in situ et nivélée sur les surfaces nouvellement créées. Le schiste des terrains de sport sera réemployé sur les allées de service perméables. Seul l'excédent du déblai/remblai estimé à 500 mètres cube de sol impropre à la constitution des terrains de sport sera évacué.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de 8460 mètres cube de cailloux 20/80 et de 1128 mètres cube de grave drainante
Millieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'assiette du projet a déjà une vocation sportive et est constituée de quatre terrains de grands jeux (schiste et herbe). Il est de ce fait anthropisé et fait l'objet de tontes régulières. Afin de limiter les perturbations et de préserver les continuités écologiques, les clôtures autour du site de type Mykado présentent des barraudages larges permettant le passage de la petite faune sans encombre. Par ailleurs, pour la faune aviaire, le pare-ballon est limitée à une hauteur de 8m depuis le sol et avec une maille de 145*145 mm.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la proximité de la ZNIEFF, le projet intègre un éclairage des terrains avec 3 niveaux d'éclairement pour réduire l'illumination du ciel nocturne et la limitation des linéaires de filets pare-ballons au strict nécessaire (40 mL pour chaque filet). Ces dispositions tiennent à la fois compte des normes fédérales et internationales imposées du fait de la destination du site et des contraintes liées à la proximité avec la ZNIEFF ; ces disposition sont inscrites à l'annexe de la convention signée avec la SOLIDEO et reprises dans le marché de travaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En raison de l'utilisation sportive actuelle des terrains (football/cricket) le projet n'engendrera pas de déplacement supplémentaire. Comme indiqué au 4.2 en cas d'occupation des quatre terrains par des équipes de rugby/football ou des scolaires, le nombre d'utilisateurs est estimé à 250 personnes en simultané avec les encadrants. Il n'est pas prévu d'accueillir des spectateurs et le projet n'intègre ni construction de tribune, ni de gradin
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de changement de destination <input type="checkbox"/>

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains disposeront d'un éclairage à 3 niveaux d'intensité, et qui sera actionné si besoin.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Destination du site conservée
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'emprise du projet est une zone dédiée actuellement à la pratique libre du football (présence de cage de but) et du cricket. A ce titre elle est déjà anthropisée par la présence de surfaces en schiste et par la réalisation de tontes régulières sur la partie en herbe. 3 axes majeurs sont développés sur les enjeux environnementaux :

VRD : réalisation d'une voie de service perméable favorisant l'infiltration naturelle des eaux pluviales

Eclairage : choix de matériel éco-responsable – mise en oeuvre de matériel avec une faible consommation d'énergie (technologie Led) et 3 niveaux d'éclairage

Gestion des eaux pluviales : Infiltration totale sur site

Gestion en phase exploitation : Mise en place d'un protocole de suivi des consommations en eau et en électricité

Filets pare-ballons et clôtures : le projet minimisera le linéaire de pare-ballons en ne projetant que celles strictement nécessaires du point de vue sécuritaire (en bordure de la RD901). La dimension des mailles sera de 145mm X 145mm (standard le plus grand) pour ne pas présenter de danger pour la faune aviaire.

Il en sera de même avec les clôtures qui seront remplacées chaque fois que cela sera possible par des maincourantes pour minimiser l'impact sur le paysage et la circulation de la faune.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimatez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La destination du site est conservée.

Le projet n'imperméabilise aucune surface et ne produit aucun rejet au réseau.

Le projet, qui est notamment contraint par le respect des normes fédérales et internationales en matière sportive (protections, éclairage, etc.), tient compte des éventuelles circulations aviaires et de la petite faune puisque toute mesure a été prise pour limiter les entraves aux circulations en limitant le nombre, les hauteurs, les linéaires et les dimensions des matériaux pouvant être considérés comme des obstacles, et prévoit la création en extérieur du site clôturé d'un petit secteur boisé (plantation de 18 arbres de moyen développement).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Bobigny

le, 25/01/2023

Signature

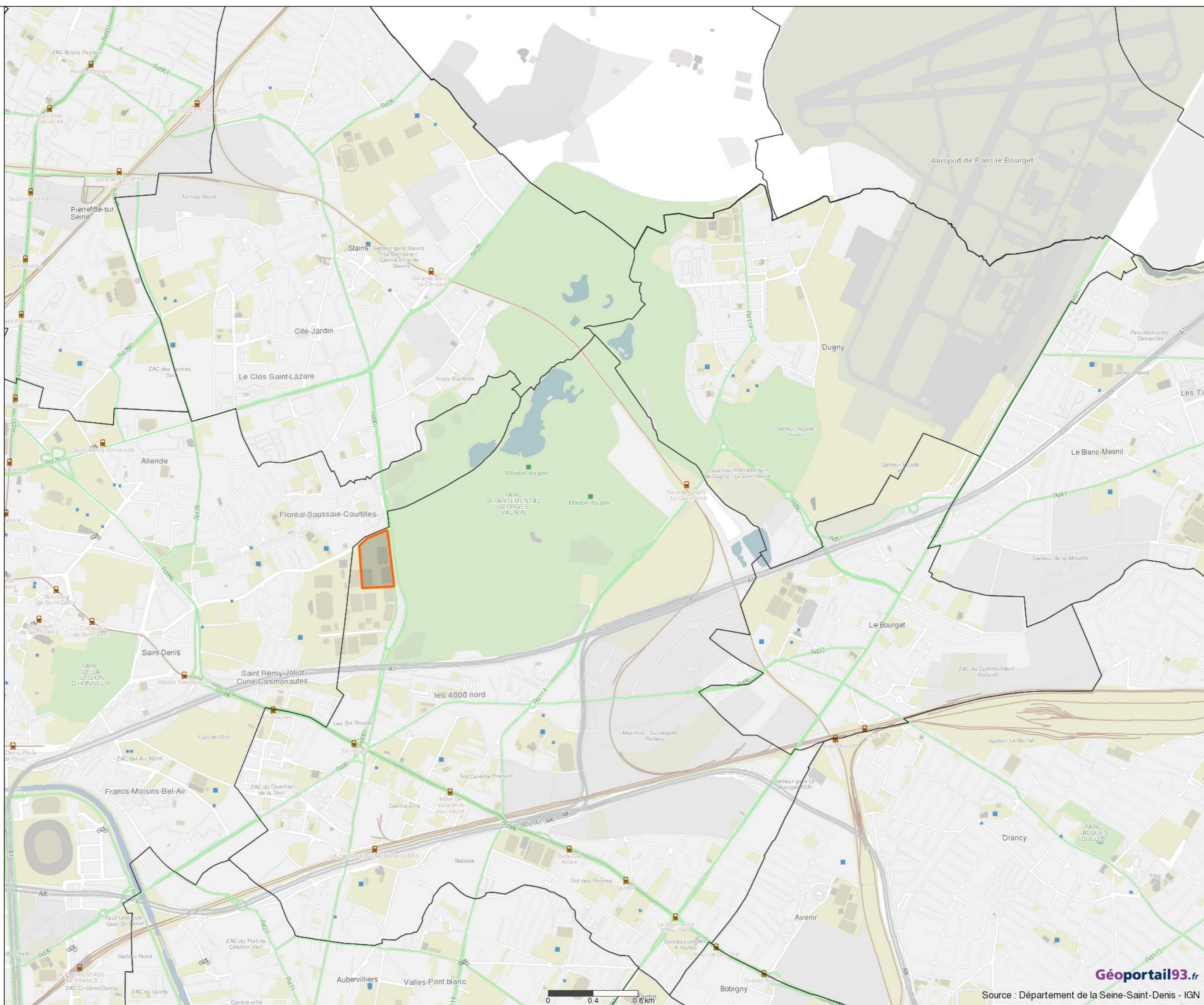
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Le Directeur général adjoint

Robin Monnier

Annexe 8.1 Plan de situation

Echelle 1/27084

Admin Express - Communes





SOURCE : Google Maps 2023

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

carte générée le 11/01/2023

1 – Depuis l’Avenue Romain Rolland



Source : Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

2- Depuis la rue de la Garenne



Source : Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

3- Depuis le carrefour Avenue Roger Salengro / Avenue Romain Rolland



Source : Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

4- Depuis l'Avenue Roger Salengro



Source : Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

5- Depuis l'intérieur du Parc départemental des Sports de Marville (terrain n°4)



Source : Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

6- Depuis l'intérieur du Parc départemental des Sports de Marville (terrain schiste)



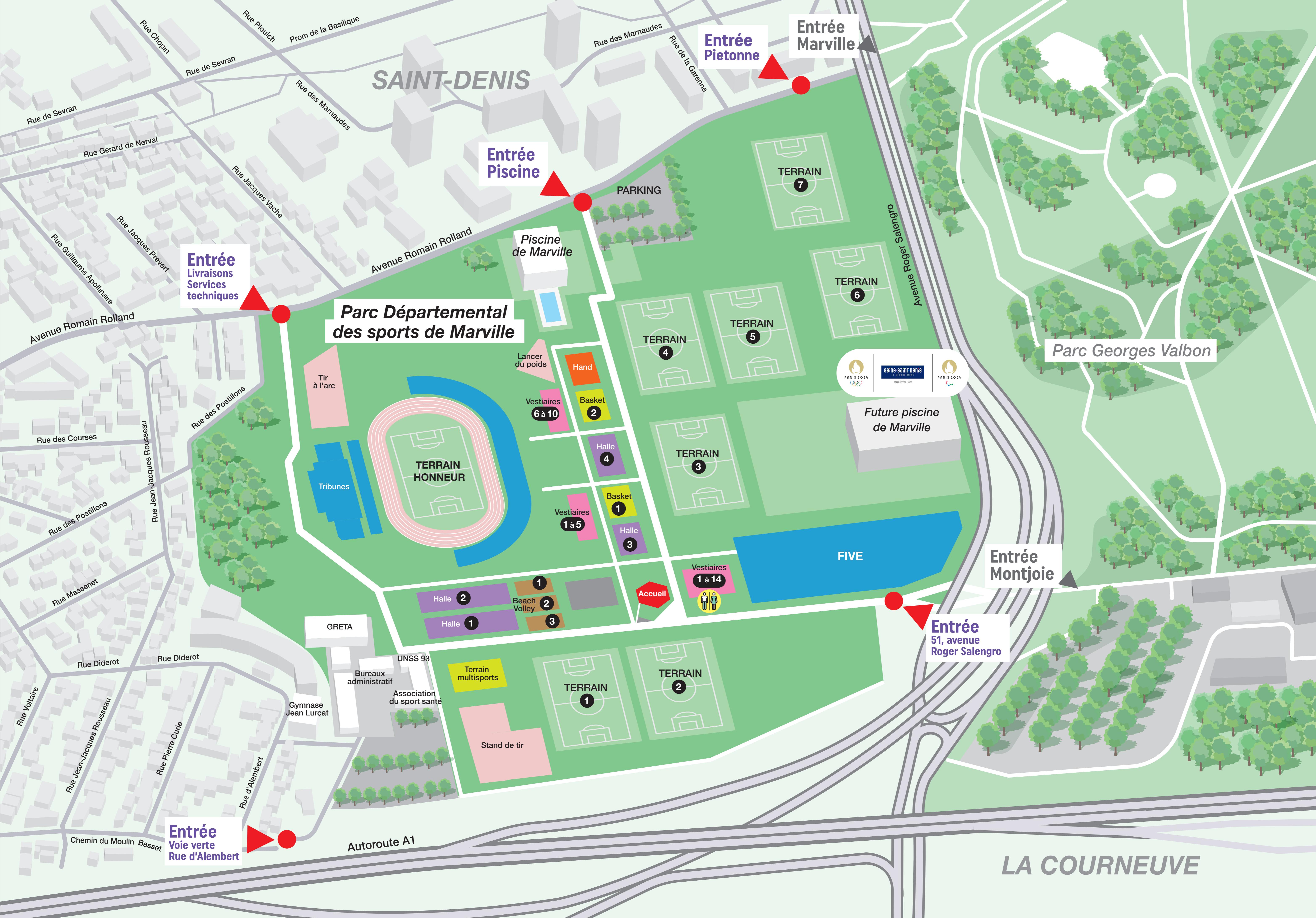
Source : Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

7- Depuis l'intérieur du Parc départemental des Sports de Marville (parking de la piscine)



Source : Conseil départemental de Seine-Saint-Denis





Annexe 8.1

Vue aérienne du site et de ses environs (2018)

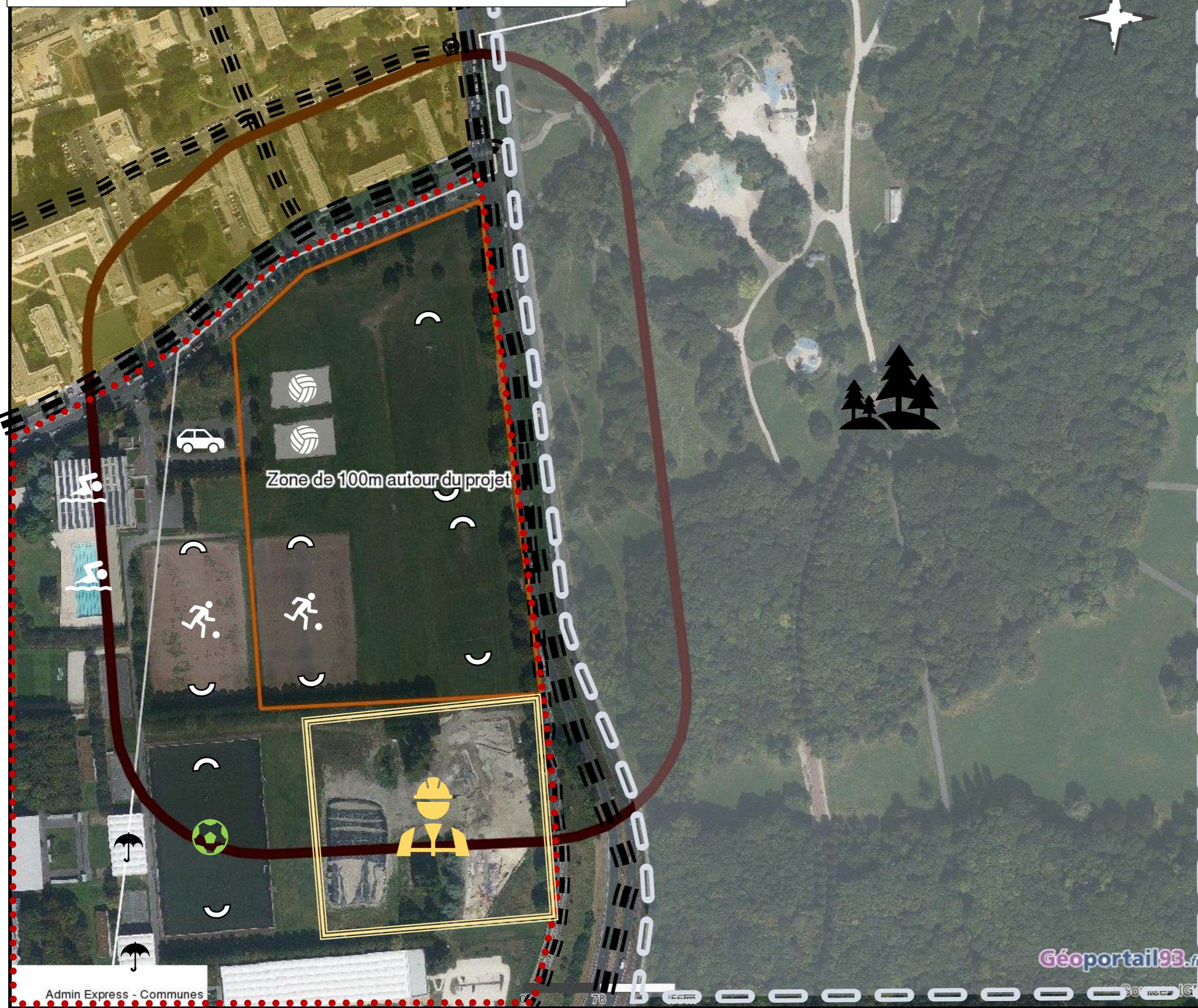


LÉGENDE

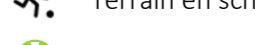
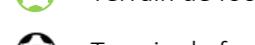
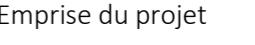
- Parc Georges-Valbon
- Parc départemental des sports de Marville
- Beach-volley
- Plaine de jeux
- Cage de football
- Terrain en schiste
- Terrain de football en gazon synthétique
- Terrain de football en gazon naturel
- Piscine couverte et bassin extérieur
- Parking
- Halle sportive couverte
- Emprise du projet
- Zone de 100m autour du projet
- Zone d'habitat collectif
- Voiries principales (hors parcs)

Annexe 8.1

Vue aérienne du site et de ses environs (2021)



LÉGENDE

-  Parc Georges-Valbon
-  Parc départemental des sports de Marville
-  Beach-volley
-  Plaine de jeux
-  Cage de football
-  Terrain en schiste
-  Terrain de football en gazon synthétique
-  Terrain de football en gazon naturel
-  Piscine couverte et bassin extérieur
-  Parking
-  Halle sportive couverte
-  Emprise travaux piscine JOP 2024
-  Emprise du projet
-  Zone de 100m autour du projet
-  Zone d'habitat collectif
-  Voiries principales (hors parcs)



Annexe 8.1 Vue aérienne du projet vis à vis du site Natura 2000 et de la ZNIEFF type II

Echelle 1/6771

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 2

▲ Zones Natura 2000

Admin Express - Communes

